

Il s'agit des notes rédigées par les camarades élus, pas du compte-rendu officiel de la séance (bientôt disponible sur l'ENT).

1) Informations générales

Grosse nouveauté de la rentrée 2018 : Application de la Loi ORE & Parcoursup que nous avons combattus. A l'ISTV, aucune formation non sélective n'a sélectionné de candidat.es car il restait des places partout même si c'était chaud en génie civile et informatique.

La nouveauté correspond aux groupes de médiation (pour la licence en 4 ans). Il y aura 3 groupes pour 60 étudiant.es qui seront en niveau 2. Les contrats pédagogiques se mettent en place avec le centre d'aide à la réussite. Du coup, 2 groupes de TD classiques disparaissent.

Globalement effectif stable par rapport à l'année dernière. Il y a plus d'apprenti.es cette année.

Le Directeur fait un bilan sur les changements concernant le personnel de l'ISTV.

Le nombre d'heure en DAEU va passer de 6 000 à 4 000, ce n'est pas une bonne nouvelle mais le Directeur assure que nous arriverons à fonctionner. Cette baisse de budget vient de la Région et cette décision a été prise fin juillet 2018... Ce qui a mis l'UVHC dans la mouise ! **Des vacataires ne vont pas être renouvelés !** Toutes les Universités sont impactées

INSA : Les maquettes de formation sont quasiment finalisées. La répartition des personnels n'est toujours pas décidée.

Mais on a enfin l'idée du cadre pour rédiger les statuts de cette future Fac. Ce changement de loi permettra de créer un statut expérimental pour l'UPHF. Il y aura une validation par les CA des établissements. Et ils seront validés par Décret. L'établissement expérimental sera composé d'établissement composante avec chacune leur personne morale. Dans l'ordonnance il sera possible de sortir de l'expérimentation au bout de 10 ans. Il sera aussi possible de sortir au bout de 2 ans et de devenir un grand établissement. L'ordonnance devrait permettre aussi à chaque composante de délivrer des diplômes.

Cette ordonnance devra être validée par l'Assemblée Nationale. Puis il y aura les décrets spéciaux UVHC/UPHF.

Tout ça s'appelle « l'avant-projet ». Il sera donc possible d'avoir un EPSCP dans un EPSCP. L'INSA sera un établissement composant de l'UPHF. L'ESAD pourrait rentrer aussi dans l'UPHF.

Donc rien n'est fixé mais on fait l'inauguration fin septembre juste pour le changement de nom car c'est important pour la communication !

Offre de formation ISTV : Les dossiers d'auto-évaluation ont bien été fait. Les directeurs & directrices de département préparent la future accréditation qui doit être prête pour fin d'année.

Travaux : Les amphis 70 et 200 sont rénovés. L'ISTV a demandé à la direction de l'UPHF de rénover l'amphi 100^E.

Carpeaux va être totalement refait en 2020 ou 2021 ! La rénovation du toit devrait être faite avant. Mais du coup pas de peinture d'ici là.

2) Vote sur les règlements des examens 2018/2019

Explication des changements prévus par l'arrêté licence de juillet 2018. L'ISTV a jusque septembre 2019 pour se mettre à jour et donc préfère attendre l'harmonisation des règlements prévus par l'UVHC.

Quelques changements prévus par la Loi :

- Les dispositifs de remédiation comme l'année L0 sont rajoutés.
- Modification de la compensation qui ne sera plus intégrale mais seulement par UE ou chaque établissement fixera ses règles. **La compensation par semestre n'est plus obligatoire.**
Problème : Le document cadrage de l'UPHF prévoit des « modules » mais la loi prévoit des « UE ».
- Les « **contrats pédagogiques** » entre l'étudiant.e et l'équipe pédagogique font leurs apparitions. L'année prochaine tout le monde devra en avoir un ! Comme un « contrat de travail » ...
- **La nouvelle loi privilégie le contrôle continu au contrôle final.** On intervient pour défendre les étudiant.es salarié.es qui sont les premières victimes du contrôle continu qui engendre souvent l'échec.
- Globalement **le rattrapage (2nde session) est supprimé.** Chaque établissement proposera une 2nde chance qui sera soit des rattrapages, soit un nouveau calcul de la note, soit un truc nouveau. L'occasion pour les établissements de faire des économies.

Nouveau règlement licence ISTV 2018/2019 (en pièce-jointe)

Maintenant on parle des modifications pour cette année scolaire 2018 / 2019, en plus du contrat pédagogique pour les L0, il y a une bonne nouvelle : **l'anonymat des copies est enfin gagné !**

Nouveauté : Conformément à l'arrêté du 9 avril 1997, l'anonymat des copies est mis en place dès lors qu'un EC ou une UE, organisé par l'ISTV, est évalué uniquement sur la base d'un examen terminal écrit. Lorsqu'il est instauré, il doit être respecté par l'étudiant et contrôlé par le(s) surveillant(s) de l'épreuve. Les copies ne doivent comporter aucun signe distinctif, sous peine de ne pas être corrigées. La levée de l'anonymat est placée sous la responsabilité du responsable de l'épreuve, après la correction des copies, et s'effectue au sein du secrétariat pédagogique.

C'est une belle victoire syndicale ! Nous insistons dessus depuis 2 ans maintenant ! Vote : Pour à l'unanimité !

Nouveau règlement Master ISTV 2018/2019 (en pièce-jointe)

Quasiment aucunes modifs. Ils ne veulent pas l'anonymat des copies pour le moment, ils attendent de voir comment cela se passe pour les licences.

Unanimité moins 2 contre (nous, SEL-CGT) car il n'y a pas d'anonymat !

3) Vote de la liste des responsables pédagogiques

Unanimité moins 2 abstentions (nous, SEL-CGT)

4) Conventions

- Avec le lycée de l'Escaut pour du prêt de matériel
- Avec ASTEP (écoles primaires) pour que les étudiant.es fassent des sciences en écoles primaires dans le cadre de certains UE.
- Avec une fac publique marocaine pour des cours communs

On est favorable au développement de ces conventions entre service publique.

Les 3 conventions sont adoptées à l'unanimité.

5) Questions diverses

On intervient pour les étudiant.es étranger.es et pour voir si le ou la référente internationale à l'ISTV a été mis en place. Elle s'appelle Mme Djbbari ! Une réunion d'accueil est prévue le jeudi 20 ou le jeudi 27 septembre 2018.